



# Mairie de Jougne



DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER

CANTON DE MOUTHE

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize juin deux mil dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

**Étaient Présents :** Denis POIX-DAUDE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Josette TAMBURINI, Luc VEROT, Marie-Pierre ROUDEAU, Thierry LABRIET, Anne-Elisabeth SAUVAGE, Gérald GRESSET, Jean-François VEILLET, Marie-Christine POIX.

**Excusés :** Danièle BIESSE a donné procuration à Jérôme CORDIER, Michel MOREL a donné procuration à Marie-Christine POIX

**Absent :** Pascal DECHASSE

**Secrétaire de Séance :** Isabelle ANDREZ

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2018 :

Madame Tamburini fait par d'une mauvaise transcription de ce qu'elle a dit à savoir « ce n'est pas le bon profil de demande de personnel technique » et demande que soient nommées les 3 autres personnes qui partageaient cet avis (Mme POIX, M. VEILLET, M. LABRIET)

Monsieur Labriet propose quelques clarifications mineures concernant les points suivants :

Point 6 – tarifs de mise à disposition du panneau lumineux : à ajouter : la date de la convention avec GIROD MEDIA sera donnée au prochain conseil.

Point 9 – travaux sur espaces pastoraux : à ajouter : l'offre retenue est la mieux disante avec la note de 9.4/10

### 1/ GESTION DU PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat signé avec GIROD MEDIA est d'une durée de 8 ans (délibération en date du 27/06/2016). Le panneau lumineux permet de lutter en partie contre l'affichage sauvage.

Monsieur le Maire propose d'adapter le tarif aux acteurs économiques locaux soit :

Entreprises de la CCLMHD : 50 € pour 15 jours, Entreprises hors de la CCLMDH : 80 € pour 15 jours

Associations de la CCLMDH : gratuit ; Associations hors de la CCLMHD ; 30 € pour 15 jours

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 2/ PARCELLE DE BOIS NON SOUMIS

Daniel Graf, adjoint au maire, présente le contrat de vente de bois non soumis avec la société LS BOIS pour la parcelle située sur la commune du Touillon et Loutelet :

25.74 m3 x 58 € / 12.096 m3 x 20€ / 47.31 x 14€ / 105.429 m3 X 60 € / 37.139 m3 x 20 € pour un montant total de 9 418.37 € HT soit 11 302.04 € TTC, CVO déduite.

La société LS BOIS propose un contrat de reboisement à hauteur de 1 500 €. Le choix des essences à replanter restera à définir.

Le montant à percevoir pour la commune s'élève à 9 802.04 €.

L'abstention : Jean-François VEILLET

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**



1 place de la Mairie 25370 JOUGNE - TÉL. 03 81 49 11 75 - FAX 03 81 49 21 16

accueil@mairiedejougne.fr

© Imprimerie CF IMPRESSIONS - Pontarlier / 03 81 16 49 83 / Certifié Imprimeur Vert



### **3/ ATTRIBUTION DU MARCHÉ – SECURISATION DE LA RUE DES FORGES**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, présente les deux offres reçues pour les travaux de sécurisation de la rue des Forges :

Entreprise COLAS : 69 140,40 € HT – note 17.92/20

Entreprise VERMOT : 64 105,00 € TH – note 19/20

Les critères prix et délais d'intervention ont compté pour la plus grande partie dans la détermination de la note.

Il est donc proposé de retenir l'entreprise VERMOT TP – 64 105 € HT -79 926 € TTC

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **4/ SUPPRESSION DE LA DELIBERATION DU 11/04/2018 – MAJORATION INDEMNITE POUR STATION DE TOURISME**

Daniel GRAF, adjoint au maire, présente le fait que la commune de Jougne a perdu son statut de station classée de tourisme au 01/01/2018. En conséquence la majoration de l'indemnité du maire a été supprimée.

Il s'agit de retirer la délibération du 11/04/2018 et d'autoriser la suppression de la majoration de 50%.

En conséquence, la présente délibération a pour but de respecter :

une obligation légale, le parallélisme des formes, le principe juridique de transparence de la vie publique et d'appliquer une norme légale et générale au niveau national par un acte réglementaire local et précis.

Le Maire souhaite que le montant de l'indemnité soit reversé en priorité à l'associatif.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

**ABSENCE** : 4 – Isabelle ANDREZ, Thierry LABRIET, Luc VEROT, Marie- Pierre ROUDEAU

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

### **5/ DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, présente la demande de l'association des parents d'élèves soit attribution d'une subvention de 250 € pour installation et mise en service du tableau électrique.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **6/ CONVENTION AVEC CYNOPAT**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire expose la situation de la commune de Jougne en ce qui concerne les chiens errants.

Il sera fait appel à la société CYNOPAT qui propose une convention avec les tarifs suivants :

Ramassage des chiens errants : 75 €, transport : 25 €, forfait de garde 18 €/jour, supplément animal dangereux 150 €/jour, forfait administratif : 50€.

CYNOPAT propose de faire des tournées dans le village pour 90 €. Il est proposé de faire l'essai sur 6 mois et ceci uniquement pour les chiens et à partir du 15 juin 2018.

Mme Tamburini propose que soit affiché la délibération sur tous les panneaux d'affichage ceci en mesure de dissuasions.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **7/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES – GESTION DE FOURRIERE CANINE**

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire explique qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour compléter la délibération précédente, ceci afin de percevoir le produit des tarifs indiqués *supra*.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **8/ TAUX HORAIRE DE FACTURATION – SERVICE AGENT –**

Daniel GRAF, adjoint au maire, expose le fait que les agents techniques sont sollicités de plus en plus fréquemment pour réparer des dommages causés par des personnes de droit privé. Il est donc nécessaire de facturer ce service aux taux horaire suivants :

Main d'œuvre : 50 €/h

Moyens matériels adaptés : 100 €/h

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **9/ MISE EN VALEUR DES TRAVAUX PASTORAUX – TRAVAUX SUR CITERNE**

Daniel GRAF, adjoint au maire présente le devis de l'entreprise PODICO d'un montant de 19 900 € HT soit 23 880 € TTC pour 2 citernes.

L'option nettoyage des citernes et démolition de la dalle ne sont pas retenues, ce qui porte le devis à 17 700 € HT et 21 240 € TTC.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **10/ VALIDATION DU CONTRAT DE FORTAGE**

Daniel GRAF, adjoint au maire propose de valider le contrat de fortage. Marie-Pierre ROUDEAU demande que soit joint le plan de réhabilitation de la carrière avant de se positionner sur ce vote. Une demande dans ce sens sera faite aux carriers Faivre-Rampant.

A l'unanimité le point 10 est ajourné.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **11/ SERVITUDE ENEDIS**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle la délibération 2018-01-02 du 10 janvier 2018 qui consistait à créer une servitude pour l'installation d'une ligne électrique sur les parcelles cadastrées AK 4, 5 et 6.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer l'acte de constitution de servitude.

**DELIBERATION VOTE A L'UNANIMITE**

### **12/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN - MONSIEUR JEANNERET**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose le compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme qui s'est rendu sur place et propose de vendre à M.JEANNERET une bande de terrain de 4 m de large au prix de 60 € le m<sup>2</sup>.

En ce qui concerne l'accès et les places de parking, ceux-ci resteront communaux et la commune s'engage à louer lesdites places au demandeur.

**CONTRE : Mme POIX, M. MOREL, M.VAILLET**

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

### **13/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – M. DREZET-MARCOT**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire présente la demande d'achat de terrain de M.DREZET-MARCOT. Il s'agit de la parcelle 544 à Entre les Fourgs qui est une parcelle agricole exploitée en pelouse d'alpage.

La commission a émis un avis défavorable.

Il est proposé de suivre l'avis de la commission et de ne pas donner suite à la demande d'achat.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### **14/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – CONSORTS ROUDEAU**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire présente la demande d'achat de terrain de M. Mme ROUDEAU.

Le terrain est d'une surface estimée à 43.38 m<sup>2</sup> et serait vendu au tarif de 100 € HT/m<sup>2</sup>. Préalablement à la détermination des éléments manquants (bornage...), il est proposé de donner un accord de principe pour la vente de ce terrain et son prix de cession.

Mme ROUDEAU ne prend pas part au vote.

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

### **15/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – GROUPEMENT FONCIER ELF**

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, précise que le GFR que plusieurs opérations foncières sont à envisager avec le GFR « Les Gentianes ». Il serait question que :

- la commune se porte acquéreur de la parcelle 547 ;

- le GFR se porte acquéreur de la parcelle 414.

Un avis défavorable est rendu pour la cession par la commune, au GFR, des parcelles 68 et 72.

M. GRESSET ne participe pas au vote.

**DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**JEUDI 5 JUILLET 2018 – 20H30 – APPROBATION AMENAGEMENT FORESTIER**

**PYLONE TDF – DEMANDE DE FREE**

**TRAVAUX RUE DE LA CANTINE PREVUS EN JUILLET 2018**

**REPRISE DES EX-CONSERVERIES GRESSET – BEJ SERA MAITRE D'ŒUVRE**

**SALLE DES FETES – DERNIERS GRANDS TRAVAUX AVANT 2020**  
**MICROCENTRALE / PETIT ETANG : TRAVAUX POUR L'ETE 2018**  
**TRAVAUX E-L-F : TRAVEAUX D'AEP EN JUILLET 2018**  
**VIDEOPROTECTION : PARTENARIAT AVEC LES HOPITAUX-NEUFS**  
**CONTENTIEUX : FACTURATION JURA-TOPO et ACCES AU CHEMIN DU LAQUEREZ**

Séance levée à 23h25

Prochain conseil municipal : 25/06/2018

Fait à Jougne, le 13/06/2018

Le secrétaire de séance,  
Isabelle ANDEZ

Le Maire,  
Denis POIX-DAUDE

